

Informations pratiques

NOS FORMATIONS VOUS RAPPORTEMENT

Avoir participé à 2 jours de formation proposés par Bio en Normandie au cours des deux années précédant un dépôt de dossier d'aide à l'investissement à la Région Normandie peut octroyer des points supplémentaires au dossier => vous donnez plus de chances à votre dossier d'être retenu et de bénéficier d'un meilleur taux d'aides.

LES AIDES mobilisables

BÉNÉFICIEZ DU CRÉDIT D'IMPÔT FORMATION !



Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à une formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an. Les associé.e.s de sociétés de personnes et les sociétés commerciales sont concernés par le dispositif.

- Conserver la facture ou l'attestation de stage produite par l'organisme de formation.

AIDE AU REMPLACEMENT



Des aides sont mobilisables pour se faire remplacer dans le cadre d'une formation: 70 € /jour. Renseignez-vous auprès votre service de remplacement.



LABEL ÉCOPHYTO

Suivre une formation labellisée écophyto vous permet de simplifier le renouvellement de votre certiphyto.

FORMEZ VOS SALARIÉ.E-S... TOUT SIMPLEMENT



OCAPIAT peut prendre en charge la participation de vos salariés (coûts pédagogiques) aux formations sur demande.

PLAFOND DE PRISE EN CHARGE VIVEA



Un stagiaire est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2000 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire complémentaire.



DATADOCK

Bio en Normandie est datadocké.



ACCESSIBILITÉ

Chez Bio en Normandie, nous privilégions, pour l'ensemble de nos formations, un lien étroit entre la théorie et la pratique. Aussi, les mises en situation, démonstrations et applications pratiques interviennent dans des lieux divers et variés situés sur le territoire Normand, et dans la plupart des cas, dans les fermes et/ou ateliers selon la thématique de la formation. Ces modalités d'organisation et de fonctionnement ne nous permettent pas, à ce jour, de garantir des mesures de sécurité suffisantes et d'accessibilité adaptées pour accueillir des personnes en situation de handicap.

De ce fait, dans ce nouveau catalogue 2020-2021, nos formations ne sont pas ouvertes aux personnes en situation de handicap mental, de handicap moteur, de handicap visuel et de handicap auditif, respectivement indiqués par les pictogrammes suivants :



Pour tous renseignements nous vous invitons à consulter les sites suivants :

<https://handicap.gouv.fr>

<https://www.agefiph.fr>

Vous pouvez également contacter l'Onisep :

Et plus spécifiquement : sur les lieux de formation adaptées,

<http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Se-faire-accompagner/Qui-peut-vous-aider/Les-associations-de-soutien-aux-personnes-handicapees>

CONTACT FORMATIONS

Tél. 02 32 09 01 60

formation@bio-normandie.org